



1523, est le numéro vert mis à la disposition du public par la Commission des droits de l'Homme du Cameroun (CDHC), à l'effet de dénoncer les abus.

En effet, La CDHC met à disposition du public le numéro vert 1523. Ce numéro vise la promotion et de lutte contre les abus sur les droits humains, afin de « mieux remplir ses missions aussi bien de promotion et de protection des droits de l'Homme que de prévention de la torture », comme le précise un communiqué du Pr James Mouangue Kabila, Président de la CDHC.

« Ce numéro est ouvert à toute personne qui souhaite se plaindre d'un cas de violation des droits de l'Homme ou s'exprimer ses inquiétudes quant à la jouissance de ses droits, ainsi qu'à des fins informatives », ajouté le président de cette, indiquant que cette ligne téléphonique est « libre, sécurisée, responsable et totalement confidentielle dans le respect des règles éthiques d'anonymat et de protection de l'information ».

Rappelons que la CDHC a été créée en juillet 2019 par décret du président de la République. Elle a, entre autres missions, la promotion et la protection des droits de l'Homme, ainsi que la prévention de la torture dans tous les lieux de privation de liberté.